

Séparation des pouvoirs

Par nanans, le 01/12/2015 à 14:10

Bonjour,

Je me pose la question de savoir si aujourd'hui la séparation des pouvoirs est toujours d'actualité dans la constitution de 58.

C'est pas une dissert, seulement j'ai mal écrit dans mon cours et il me semble que j'ai mis qu'en réalité c'était une confusion des pouvoirs au bénéfice de l'exécutif suivant le président élu.

Merci d'avance pour vos précisions